



La Roche Sur Yon, le mardi 24 novembre 2015

- **Aux secrétaires des syndicats**
- **Aux secrétaires des unions locales**
- **Aux membres de la commission exécutive**
- **Au secrétaire de l'USR**
- **A l'animatrice collectif jeunes**

N/Réf. : 15C

INFOS LUTTES N°6

- 1) Lundi 23 novembre 2015 à l'appel de la CGT débrayage chez Trouillet à Fontenay-le-Comte. Victoire des salariés et de la CGT.
- 2) Intersyndicale CGT et FO Michelin : Ensemble, Créons un autre rapport de force. Négociation annuelle obligatoire : Débrayage le mercredi 25 novembre 2015
- 3) Elections professionnelles : Les cheminots déclarent l'état d'urgence sociale!
- 4) Les salariés du Groupe la Poste placent une nouvelle fois la CGT en tête à l'élection du conseil d'administration avec 26,47% et deux élus.
- 5) Note du pôle Droits Liberté Actions Juridique de la Confédération sur la situation d'état d'urgence.**
- 6) Communiqué de Bernard Thibault, membre du groupe des travailleurs au Conseil d'Administration du Bureau International du Travail

1) Débrayage chez Trouillet (Fontenay-le-Comte) à l'appel de la CGT. Victoire des salariés et de la CGT.

Fontenay : débrayage chez Trouillet

Les salariés de l'ex-Samro n'ont plus de mutuelle. Un conflit entre Trouillet Harmonie mutuelle serait la cause de la suspension.



Les salariés, ici devant l'usine Trouillet, ont débrayé hier.

Le courrier est arrivé dans les boîtes, samedi. Daté du 16 novembre, il informe chaque salarié de Trouillet couvert par la mutuelle Harmonie, la suspension de ses droits « à compter du 13 novembre ». Explication du responsable du centre de gestion d'Harmonie : « Malgré nos relances, le souscripteur du contrat n'est pas à jour de ses cotisations. »

« Selon un accord, signé il y a quatre ans avec Samro, le patron paie 70 % des cotisations et nous 30 % », signale Didier Guillon, délégué CGT. A 8 h hier à l'embauche, environ 80 salariés ont demandé des explications de la direction. « Nous ne sommes plus couverts depuis le 13 novembre, on nous en informe le 16. Que fait-on de nos cotisations ? Comment faire jusqu'à la fin de l'année ? Quelle mutuelle aurons-nous au 1^{er} janvier ? »

« Pas augmenté depuis trois ans »

Le directeur du site de Fontenay, Franck Jadaud, n'ayant pas de réponses précises, les ouvriers ont décidé de ne pas reprendre le travail. Le directeur des ressources humaines est arrivé de Neuville-aux-Bois, où se trouve le siège de l'entreprise, vers

16 h.

« La société Trouillet serait en conflit avec Harmonie mutuelle qui a, au cours de l'année, imposé une augmentation », rapporte Didier Guillon. La direction de Trouillet, appelée à plusieurs reprises par la rédaction, n'a pas répondu à nos sollicitations.

« Pour le DRH, ça ne valait pas le coup de débrayer aujourd'hui », lâchait, en fin de journée, Didier Guillon. Pourtant, hier après-midi, plusieurs ouvriers étaient bien conscients « de perdre une journée de salaire » et dans la foulée « la prime de productivité ». Mais à l'atelier, « on se serre les coudes face à une direction qui ne nous a pas augmentés depuis trois ans, nous paye nos heures supplémentaires deux mois après et nous a supprimé la caisse de prévoyance ».

Ils devaient reprendre le travail « ce matin, jusqu'à mercredi midi, c'est notre ultimatum. Pour qu'ils nous trouvent une solution jusqu'à la fin de l'année ». Craignant qu'à partir du 1^{er} janvier, « les accords avec la nouvelle mutuelle soient moins à notre avantage ».

Michèle BESSON.

Mercredi 25 novembre 2015 : Hier en fin d'après-midi le dialogue entre Trouillet et Harmonie Mutuelle a repris. La suspension de la complémentaire santé était levée le temps de trouver un accord.

2) Intersyndicale CGT et FO Michelin à La Roche sur Yon : Ensemble, Créons un autre rapport de force. Négociation annuelle obligatoire : Débrayage le mercredi 25 novembre



NEGOCIATIONS SALARIALES

Ensemble, Créons un autre rapport de force

Dans les jours prochains va avoir lieu les « négociations » annuelles sur les salaires. Le bénéfice du groupe Michelin de 2010 à aujourd'hui est de 6.947 milliards d'euros net et toujours sur la même période le montant des dividendes versés pour majorité aux gros actionnaires est de 2.204 milliard d'euros. Sur les 9 premiers mois de 2015, Michelin affiche un chiffre d'affaires à 15.8 milliards d'euros en hausse de 8.6% par rapport à 2014

Rappels des dernières évolutions salariales de la catégorie agent

2013	→	1.2% augmentation générale
2014	→	1% augmentation générale
2015	→	0.6% augmentation générale
2016	→	???

... Et malgré les augmentations générales, la rémunération globale de 2014 était inférieure à celle de 2013 qui était elle-même inférieure à celle de 2012

Le conflit social de début 2015 sur les revendications salariales a vu les salariés de tous les sites de Michelin France dont ceux de la Roche Sur Yon exprimer leurs revendications.

C'est de ces mobilisations et de ces luttes qu'un supplément d'intéressement d'environ 300 € a été versée sur la fiche de paye du mois d'octobre de tous les salariés !!!!!

Est-ce que la prochaine réunion se traduira par la même mascarade et le même chantage que les années précédentes ?

Ce qui est sûr, c'est que nous devons revendiquer tous ensemble des augmentations de salaire qui nous permettent d'avoir des salaires pour vivre décemment.

C'est pourquoi la CGT et FO proposent à l'ensemble des salariés de l'usine de RYO de débrayer 1 heure, le 25 novembre 2015 et de se réunir en assemblée générale au local CE

**Equipe A de 12h00 à 13h00
Equipe B de 20h00 à 21h00
Equipe C de 04h00 à 05h00
2x4 de 16h à 17h00**

C'est maintenant qu'il faut agir et

3) Elections professionnelles : Les cheminots déclarent l'état d'urgence sociale!

F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S



COMMUNIQUÉ AUX CHEMINOTS

Montreuil, le 20 Novembre 2015

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES À LA SNCF

LES CHEMINOTS DÉCLARENT L'ÉTAT D'URGENCE SOCIALE !

Les cheminots étaient convoqués arbitrairement ce 19 novembre pour élire à la fois, leurs représentants DP, aux CE, aux conseils d'administration de SNCF Réseau, SNCF Mobilités et au Conseil de Surveillance du nouveau Groupe Public Ferroviaire.

La CGT tient avant tout à saluer l'engagement de toutes les cheminotes et tous les cheminots, qui ont malgré des moyens humains et financiers volontairement contraints, organisé ces élections.

Dans un contexte national où la tentation sécuritaire patronale et gouvernementale prime sur la démocratie, face à une direction qui rêve de diviser le corps social, les cheminots ont choisi !

En positionnant à nouveau la CGT comme première organisation syndicale à la SNCF, avec plus de 34% des voix, 11 points devant la deuxième organisation, les cheminots ont confirmé leur attachement à un syndicalisme démocratique, unitaire, rassembleur, offensif et force de propositions.

Ils envoient à la direction du GPF et au gouvernement un signe fort notamment avant la négociation de la future CCN de la branche ferroviaire.

C'est aux côtés de la CGT que les cheminots entendent défendre leurs intérêts et qu'ils réclament une autre réforme du ferroviaire, que la commission européenne permet, quoi qu'en disent ceux qui ont fait le choix de l'abandon du service public SNCF, de l'entreprise intégrée, des CE et CCE.

Les directions de la SNCF, ainsi que le gouvernement, vont devoir se remettre autour de la table des négociations avec la CGT et stopper les entreprises de compromission qu'ils ont érigées ces derniers mois pour trafiquer dans le dos des cheminot-e-s l'abaissement des conditions sociales et casser le service public SNCF.

La CGT, forte de l'expression démocratique des cheminots, agira, comme elle l'a toujours fait pour porter leurs revendications sur l'emploi, les salaires et pensions, les conditions de travail, les métiers, les retraites...

Une mauvaise loi nous a séparés, la CGT agira pour que la future Convention Collective Nationale nous rassemble, que les salariés qu'elle regroupera bénéficient de conditions sociales et de travail élevées et améliorées.

Elle combattra toutes mises en concurrence des salariés qui dégradent la qualité, la quantité et la sécurité des transports, détruisent l'environnement en favorisant les modes les plus polluants et les plus destructeurs de conditions sociales.

A l'approche du grand barnum médiatique de la COP 21, avec l'Union Interfédérale des Transports CGT, la Fédération CGT des Cheminots appelle l'ensemble des salariés des transports à faire entendre leurs voix pour développer des transports collectifs publics de voyageurs et de marchandises qui répondent aux besoins de déplacement et d'approvisionnement des populations, de l'aménagement du territoire, de l'environnement, aux besoins d'amélioration des conditions de vie et de travail de ses salariés.

En votant CGT, les cheminots se sont ouverts la voie du possible et du progrès social.

La Fédération CGT des Cheminots remercie l'ensemble de ses militants et syndiqués qui s'engagent chaque jour avec les cheminots et salariés des filiales du groupe SNCF, malgré une répression grandissante, pour y parvenir.

- 4) Les salariés du Groupe la Poste placent une nouvelle fois la CGT en tête à l'élection du conseil d'administration avec 26,47% et deux élus.



LA POSTE - Élection au CA

Les salariés du Groupe la Poste placent une nouvelle fois la CGT en tête à l'élection du conseil d'administration avec 26,47% et deux élus

Si la CGT recule de 6% par rapport au dernier scrutin CA de 2010 et perd 1 élu elle progresse dans la maison mère de 0,38% par rapport aux dernières élections de 2014, de 0,18% à la Banque Postale et 2,19% à Chronopost.

Résultats en %	CGT	FO	CFDT	CGC	CFTC	SUD
Cadres	13,08	19,47	32,75	19,79	6,6	8,32
Employés	31,96	19,45	18,38	0,99	4,27	24,96
TOTAL	26,47	19,46	22,56	6,46	4,95	20,11

Ces élections interviennent dans un contexte politique et social pour le moins dramatique et déstabilisant pour nombre de citoyens dont les 247 055 salariés du Groupe La Poste.

Un contexte qui s'ajoute à une actualité dans l'entreprise faite de restructurations incessantes, de suppressions d'emplois, -27049 en 5 ans, dont 5186 depuis 2014, de dégradations des conditions de vie au et hors travail qui se traduisent depuis plusieurs mois par de nombreux conflits sociaux locaux.

C'est dans ce cadre que les salariés étaient appelés à élire leurs représentants au conseil d'administration du Groupe au travers d'un vote électronique très contesté et très

contestable tant on peut dire qu'il a contribué à une participation en recul de 11 % par rapport au dernier scrutin et même de 14% dans les métiers du courrier colis

Cette abstention qui est aussi l'expression d'une contestation de la stratégie d'une direction éloignée d'eux, refusant de prendre en compte ce que disent les représentants des salariés dont la représentation est minoritaire (7 sur 21).

Ce constat valide l'exigence portée par la CGT, de faire entrer la démocratie dans les entreprises au travers de nouveaux droits d'expressions des salariés à l'exemple du droit de véto suspensif sur les restructurations et les suppressions d'emplois.

La CGT remercie l'ensemble des salariés qui ont porté leur suffrage sur sa liste. Les deux élus CGT Brigitte Jonon et Alain Bard seront le relais des revendications exprimées par les salariés.

Elle remercie également ses syndiqués qui se sont mobilisés dans cette campagne dans une période difficile.

Contact presse :
Cédric GRIMAUD
Tél : 06 82 67 95 85

5) Note du pôle Droits Liberté Actions Juridique Confédéral sur la situation d'état d'urgence.

L'ETAT D'URGENCE

Face aux évènements tragiques qui se sont déroulés à Paris il y a une dizaine de jours, la CGT exprime une nouvelle fois sa solidarité et son soutien à l'ensemble des familles touchées par cette tragédie.

Malgré tout, il est nécessaire de conserver un esprit alerte face aux mesures qui vont être prises par le gouvernement en conséquence de ces attaques. En effet, l'état d'urgence a été reconduit pour trois mois par une loi adoptée la semaine dernière. A cette occasion, le gouvernement a modifié certaines dispositions de la loi sur l'état d'urgence qui datait de 1955.

Nous avons répertorié les mesures les plus susceptibles d'impacter notre activité militante :

- **Perquisitions à toute heure** (comme ce fut le cas dans certaines entreprises où les policiers sont venus fouiller les casiers) ;
- **Assignation à résidence** sur décision ministérielle ;
- **Règlementation de la circulation** (des personnes et des véhicules), ce qui revient à instaurer des couvre-feux. De même, le préfet peut instaurer des zones de sécurité et règlementer le séjour des personnes ;
- **Fermeture de salles, de lieux de réunions** ;
- **Interdictions des réunions** « de nature à provoquer ou entretenir le désordre » par le ministre et/ou le préfet dans le département = interdiction de manifester ;
- **Dissolution d'association** ou de groupement de fait qui « participent à la commission d'actes portant une atteinte grave à l'ordre public, ou dont les activités facilitent cette commission ou y incitent ».

Très clairement, la loi permet d'interdire la majorité de nos actions pendant une telle période. Cependant, nous sommes dans l'expectative quant aux mesures qui seront réellement mises en application.

A priori, le premier ministre s'engage à ce qu'il n'y ait pas d'interdiction générale de manifester mais, dans le même temps, il ne cesse de rappeler que nous sommes en guerre ce qui justifie des mesures exceptionnelles.

Concrètement, ce sont les préfets qui décideront s'ils autorisent ou non les manifestations.

Soit l'interdiction sera générale, soit elle sera ponctuelle.

Dans ce second cas, le préfet se prononcera lorsque vous ferez votre demande de manifestation sur le domaine public.

Si nous devons constater une multiplication des interdictions de manifester il faudrait exiger la suspension des réformes sociales, des licenciements, etc... pendant l'état d'urgence.

En effet, imposer de telles mesures aux salariés alors qu'ils seraient privés de la possibilité de s'exprimer constituerait une atteinte grave à l'exercice démocratique. Or, nous pensons que ce qu'il faut opposer au terrorisme c'est davantage de démocratie pas l'inverse.

Interdiction de manifestation : que faire ?

Le gouvernement a précisé que les préfets devront réunir les organisations syndicales pour aborder la question des manifestations organisées sur la voie publique. De même, la création d'un « comité de suivi sur le rôle des partenaires sociaux après les attentats » a été annoncée.

Dans les départements, si vous devez faire face à des interdictions de manifester ou des incidents en rapport avec l'état d'urgence veuillez nous le faire savoir en envoyant un mail à dlaj@cgt.fr Cela nous permettra de répercuter les problèmes auprès du ministère du travail.

Par ailleurs, s'il s'avère que ces interdictions sont infondées (ce qui sera par définition difficile à démontrer), elles pourront faire l'objet d'une contestation par le biais d'une procédure qui s'appelle le référé-liberté.

Pour information : la nouvelle loi sur l'état d'urgence a aggravé les sanctions encourues en cas de violation d'une interdiction de manifester.

Dans les entreprises, nous avons eu connaissance de perquisitions opérées dans les casiers des salariés. Cela semble être autorisé par la loi sur l'état d'urgence car les entreprises ne sont pas exclues de son périmètre d'application. Toutefois, si ces mesures sont sans fondement il faudra là aussi envisager des recours et communiquer sur ces problématiques.

Enfin, nous attirons l'attention sur le cas particulier des travailleurs frontaliers qui, du fait du rétablissement des contrôles aux frontières, pourraient connaître des retards entraînant des sanctions disciplinaires. Les syndicats et UD concernés doivent réfléchir aux actions préventives à mettre en place avec les organisations syndicales du pays et des entreprises concernées (type : courrier aux directions, etc...).

Dlaj - le 24 novembre 2015

6) Communiqué de Bernard Thibault, membre du groupe des travailleurs au Conseil d'Administration du Bureau International du Travail

Le Qatar devra rendre des comptes devant l'Organisation Internationale du Travail !

Mardi dernier à Genève, le Conseil d'Administration du BIT a adopté par un vote (35 pour, 14 contre, et 7 abstentions), le principe d'envoyer au Qatar une mission de haut niveau afin d'amplifier la pression sur un gouvernement qui s'illustre depuis plusieurs années dans le fait de bafouer les droits des travailleurs migrants. Cette mission devrait être en mesure de constater officiellement et reporter les nombreuses violations aux normes internationales du travail, notamment celles concernant la lutte contre le travail forcé, l'inspection du travail, les mauvais traitements auxquels sont exposés les travailleurs migrants de ce pays du Golfe, l'absence de libertés syndicales et de droit à la négociation collective.

A la veille de ce CA, le gouvernement Qatari avait tenté une diversion en annonçant une réforme du système dit de la kafala, véritable esclavage moderne pour les travailleurs qui y sont soumis. Entre autres choses, les travailleurs sont toujours exposés, malgré un assouplissement, à l'autorisation préalable de leur employeur et du ministère de l'intérieur pour quitter le pays, ce qui les maintient pris au piège dans une situation s'apparentant à du travail forcé. Par ailleurs, le droit syndical est toujours inexistant dans un pays où 83 % de la population est composée de travailleurs migrants issus de 130 nationalités, sans lesquels l'économie qatarie, assise sur la fructification de la manne pétrolière, ne pourrait tourner.

La manœuvre dilatoire du gouvernement Qatari, soutenu par des gouvernements Asiatiques, d'Amérique du Sud et quelques employeurs peu regardants sur les droits et normes internationales du travail, cherchait à tout prix, à grand renfort de pression et de lobbying, à dissimuler la réalité tragique et le quotidien misérable des travailleurs migrants dans ce pays.

L'annonce tardive de prétendues réformes par le gouvernement Qatari visait à transformer le plomb en or, à rassurer les investisseurs étrangers, notamment les firmes multi-nationales qui interviennent dans la construction des infrastructures nécessaires aux événements sportifs qui se dérouleront dans les prochaines années au Qatar.

Il est heureux que l'OIT, au terme d'un débat suivi d'un vote majoritaire, fait unique depuis 2001, se soit donnée les moyens de remplir sa mission de contrôle d'application des normes internationales du travail dont elle est la garante.

Cette session du conseil d'administration a également permis d'inscrire à l'ordre du jour des travaux de la conférence internationale du travail pour 2018, puis 2019, l'établissement d'une nouvelle norme contre les violences, notamment celles frappant les femmes, sur le lieu de travail. Le gouvernement français a joué un rôle actif dans l'adoption de cet ordre du jour, qui devrait permettre à l'OIT de se doter, pour son centenaire, d'une nouvelle norme traitant d'un sujet de grande importance pour les droits des travailleuses et des travailleurs de nombreux pays.

Genève, le 12 novembre 2015
Bernard Thibault